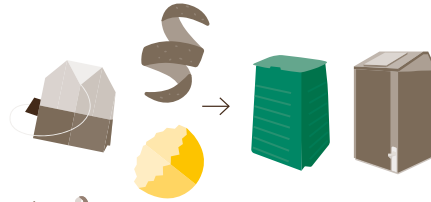


Avant de jeter : réparez, donnez, troquez, pensez aux associations de réemploi !

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, épluchures, fleurs coupées, filtres à café, sachets de thé, peaux d'agrumes, essuie-tout...

Vous avez un espace vert, compostez !
Composteur gratuit sur réservation sur Brest.fr / demander un composteur
Vous n'avez pas d'espace vert ou votre activité génère beaucoup de déchets alimentaires, contactez le service pour vous accompagner

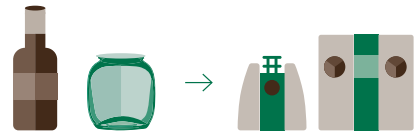


 En vrac, pas de sac plastique même compostable.

VERRE

Bouteilles, bocaux, pots, flacons de parfum...

Bien les vider, inutile de les laver.



QUELS DÉCHETS ?

Le service de collecte de Brest métropole accepte uniquement les déchets indiqués dans ce mémotri. Ils sont collectés et triés en même temps que ceux des ménages.

EXEMPLES DE DÉCHETS NON COLLECTÉS PAR BREST MÉTROPOLE :

Palettes, bâches en plastique, peintures, gravats, déchets de grande taille...

> **Adressez-vous à un prestataire privé**

Vous avez des interrogations ou vous souhaitez aller plus loin dans la gestion de vos déchets (réduction des déchets, réduction des emballages...), contactez les équipes du service déchets de Brest métropole qui sauront vous conseiller au mieux en fonction de votre activité.

senise-1688

Brest
MÉTROPOLE

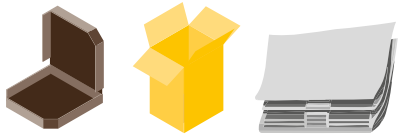


CONTACT : collecte-professionnels@brest-metropole.fr • 02 98 33 50 50
Retrouvez toutes les infos sur Brest.fr (rubrique : professionnel / gérer ses déchets professionnels)



Le service de collecte des déchets de Brest métropole est dédié aux particuliers. Toutefois, il peut collecter les déchets professionnels, s'ils sont comparables à ceux des ménages, par leur nature et leur quantité.

EMBALLAGES ACCEPTÉS



... en carton et papiers

Tous les papiers : courriers, journaux, magazines, prospectus, affiches, documents **non broyés**, **sacs en papier vides**...

Cartonnettes, briques alimentaires, cartons de **moins d'1 mètre, bien pliés et vidés**.

... en métal



Canettes, boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols **non dangereux**, barquettes en aluminium, couvercles en métal...

Les petits emballages en aluminium : boules de papier aluminium, capsules de café ou de bouteilles, plaquettes vides de médicaments.

... en plastique



Toutes les bouteilles ou flacons en plastique **vides et de moins de 5 litres**.

Barquettes, pots en plastique et en polystyrène vides.

Sacs et sachets en plastique **vides**.
Papier bulle d'emballage.

EMBALLAGES INTERDITS

... en carton et papiers

Papiers absorbants, papiers broyés. **Rouleaux** de papier (papiers peints, rouleaux de papiers de caisse...).

Papiers ou sacs souillés (humides ou avec des restes alimentaires).

Cartons de **plus de 1 mètre**.

Cartons non pliés et non vidés.



... en métal

Tout objet métallique qui n'est pas un emballage : **câble**, outil, barre métallique, extincteur, bouteille d'hélium...



... en plastique

Bouteilles, flacons de plus de 5 litres. Barquettes et pots de plus de 5 litres.

Films en plastique de palette et cerclage. Polystyrène de calage.

Rouleaux en plastique (étiquette ou autre).

Bâches plastiques.



Comme pour les particuliers, tous ces déchets sont collectés par les services de Brest métropole et acheminés au centre de tri TriGlaz à Plouédern pour être triés en vue de leur recyclage.



Le dépôt des **déchets « interdits »** dans les contenants de collecte sélective peut engendrer des dysfonctionnements majeurs au niveau du centre de tri. Il est donc impératif de respecter ces consignes, pour des raisons de sécurité, de coûts et d'efficacité du système de recyclage.

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION.